
L'ENQUÊTE CARE-INSTITUTIONS : MÉTHODE DE SÉLECTIONS DES INSTITUTIONS, DES SENIORS ET DES AIDANTS

Xavier BESNARD*, Laurent COSTA**

(*) Drees, Sous-direction de l'observation de la solidarité, bureau « Handicap, Dépendance »

(**) Insee, Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale

xavier.besnard@sante.gouv.fr

laurent.costa@insee.fr

Mots-clés : sondage, échantillonnage, collecte, pondérations, dépendance

Résumé

Cette présentation détaillera le plan de sondage de [l'enquête CARE-Institutions](#) et le protocole de collecte auprès des trois publics enquêtés (établissements, seniors, aidants).

L'enquête CARE-Institutions (Capacités, Aides et Ressources des seniors vivant en institutions) a été réalisée par la DREES de septembre à décembre 2016 auprès d'environ 3300 seniors vivant en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, Soins de Longue Durée, maisons de retraite non-EHPAD) et auprès d'environ 3100 de leurs aidants. Elle s'intéresse à trois grandes thématiques : suivre l'évolution de la dépendance en France, estimer le reste à charge des seniors face à la dépendance, mesurer l'implication de l'entourage auprès de la personne âgée [1].

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire d'interroger non seulement les seniors concernés mais aussi leurs établissements d'accueil et leurs éventuels aidants. L'enquête contient ainsi trois volets :

1. le volet « *établissements* » : il est réalisé auprès des référents en établissement. Deux questionnaires (l'un rempli en direct, l'autre plus tard en auto-administré) permettent d'obtenir des informations, essentiellement administratives, sur ces seniors.
2. le volet « *seniors* » : réalisée en face-à-face auprès des seniors (ou d'un proxy en cas d'inaptitude du senior à répondre seul), il permet d'obtenir les informations sur la santé du senior, ses limitations fonctionnelles, les aides techniques utilisées au quotidien, ses restrictions d'activité, l'aide humaine dont il bénéficie, les allocations/prestations perçues pour faire face à sa dépendance etc.
3. le volet « *aidants* » : réalisée par téléphone auprès des aidants déclarés par le senior au cours du volet Seniors. Il s'intéresse principalement à la nature de l'aide apportée au senior, ainsi qu'à la santé et vie de l'aidant.

Le plan de sondage a été élaboré par la DREES et la DMCSI. La difficulté de l'échantillonnage est ici la constitution de trois bases de sondage aux trois échelles d'interrogation : établissement, senior et aidant. La base de sondage des établissements est définie à partir du répertoire FINESS, qui contient l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées installés sur le territoire. Dans le but d'obtenir l'échantillon qui représente au mieux cette population, nous avons réalisé un tirage en trois phases dans lequel nous avons d'abord sélectionné 30 départements (contrainte de collecte sur le terrain) puis 1 000 établissements (dont 700 sur la liste principale) et enfin, 6 seniors au sein de chaque établissement, ceci afin de garantir un nombre de 3000 répondants d'après nos estimations de taux réponse.

Chaque département étant différent en termes de nombre, de capacités ou de type d'établissements, il est pertinent de dresser une typologie de ces premiers et de les regrouper par le biais d'une CAH. Nous avons alors dégagé 3 groupes homogènes de départements à partir des variables citées précédemment. Ces regroupements sont ensuite utilisés pour construire les strates de tirage des départements qui vont être sélectionnés à partir d'un tirage à probabilités inégales selon leur nombre total de résidents.

En seconde phase, nous avons voulu que la distribution des résidents dans l'échantillon, qui ne contient donc que des établissements dans les départements sélectionnés en première phase, soit la même que celle dans la population globale.

Pour obtenir un échantillon qui représente au mieux les différents types d'établissements, nous les avons sélectionnés à partir d'un tirage équilibré qui utilise l'algorithme du CUBE nous permettant ainsi d'avoir les mêmes totaux dans l'échantillon que dans la population totale sur des variables auxiliaires telles que le type, la capacité ou le statut légal des établissements. Comme nous voulons un échantillon de taille fixe, tout en respectant la contrainte d'avoir autant d'établissements dans chaque département (soit environ 33), la probabilité d'inclusion de ces derniers fut également placée dans l'équilibrage.

Enfin, le tirage en 3e phase des résidents est réalisé par l'enquêteur qui les sélectionne de manière systématique à partir de la liste de seniors vivant de façon permanente dans l'établissement.

Le tirage des seniors pose plusieurs difficultés. Pour tenir compte de la mortalité de la population, il est donc nécessaire de constituer la base de sondage et de tirer l'échantillon au moment de l'enquête réelle, et non en amont, les personnes décédées étant hors du champ de l'enquête. Aucune base de sondage globale n'a donc pu être constituée. La base de sondage niveau senior a été décentralisée au niveau de chaque établissement où l'enquêteur a alors tiré les échantillons : l'échantillon principal constitué de 6 seniors à interroger, et l'échantillon de réserve constitué de 2 seniors, seulement utilisé en cas de décès ou d'hospitalisation longue durée.

Autre spécificité : la possibilité d'aider le senior à répondre par un ou plusieurs proxy(s). Un membre du personnel soignant de l'établissement peut par exemple aider à répondre aux questions portant sur les difficultés dans la vie quotidienne, alors qu'un membre de la famille présent au moment de l'enquête pourrait répondre aux questions sur la prise en charge de la dépendance.

Troisième point de difficulté : le recueil des informations dans différentes sources. Par exemple, l'établissement peut répondre à une partie des questions sur les prestations reçues par le senior (APA, ASH...) mais l'information n'est pas toujours cohérente avec celle fournie par le senior.

Le niveau *aidant* dépend totalement du niveau *senior* : chaque senior décrit la liste des personnes lui apportant une aide régulière soit pour les activités de la vie quotidienne, soit sous la forme d'un soutien moral ou financier. Les aidants majeurs et résidant en France métropolitaine ont ensuite été interrogés, dans la limite de 10 aidants par senior. Un aidant pouvant aider plusieurs personnes, le nombre de seniors aidés est beaucoup plus simple à déterminer que le nombre d'aidants (sans double compte). Par ailleurs, certaines informations concernant le senior sont demandées à l'aidant s'il n'y a pas déjà répondu en tant que proxy dans l'entretien senior.

Bibliographie

[1] Page CARE-I sur le site de la DREES : <http://DREES.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/personnes-agees/article/les-enquetes-capacites-aides-et-ressources-des-seniors-care>